

Article 1: La foire de Saint Justin organisée par le **COMITE DES FOIRES**, en partenariat avec la municipalité, se déroulera sur le site prévu à cet effet, route de Roquefort.

Article 2: L'accueil des exposants est prévu à partir de 6 heures le matin. Tout emplacement non occupé à 8 heures 30 pourra être redistribué. Tous devront quitter leur emplacement au plus tard à 19 heures.

En cas d'absence injustifiée, le montant du plaçage versé lors de l'inscription restera acquis au Comité à titre d'indemnité.

Les exposants, **après vérification du paiement de leur inscription**, seront orientés vers l'emplacement qui leur aura été réservé par les placiers officiels. **Il est interdit de changer d'endroit sans leur autorisation. Les emplacements ne sont pas définitifs d'une année à l'autre.**

Le comité, en qualité d'organisateur privé, réserve les stands buvette et restauration aux associations Saint-Justinoises.

Les exposants qui ne seraient pas inscrits devront présenter un Kbis de moins de 3 mois, leur carte de commerçant non sédentaire, l'attestation d'assurance responsabilité civile pour leur activité et s'acquitter de leur règlement **avant de s'installer**. Ils seront placés ou non en fonction des disponibilités.

Chacun s'engage à rester toute la journée et à nettoyer son emplacement avant son départ.

Article 3: Il ne sera fourni aux exposants ni matériel ni électricité.

Les placiers peuvent saisir le Comité des Foires pour refuser ou exclure toute personne qui, de par son attitude, serait susceptible de nuire au bon fonctionnement de la foire

Article 4: Les marchandises et objets proposés à la vente sont sous la seule responsabilité de l'exposant.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui pourrait survenir lors de la foire, ainsi qu'en cas de litige d'un exposant avec les contributions, douane ou police.

Article 5: En cas de mauvais temps, sauf risques majeurs, la manifestation ne sera pas annulée et aucun remboursement ne pourra être exigé.

La date limite pour l'acceptation d'un désistement est fixée au **SAMEDI 20 AVRIL 2024**

Article 6: Par sa signature, l'exposant accepte le présent règlement.

QUESTIONNAIRE À COMPLÉTER ET À RETOURNER AVANT LE 20 AVRIL 2024

NOM et Prénom : _____

NOM DE L'ENTREPRISE : _____

ADRESSE:

CODE POSTAL : VILLE

N° téléphone (obligatoire)

Email (obligatoire)

N° Registre du commerce et des Sociétés

Attestation d'assurance responsabilité civile pour l'activité du commerce ou de la société

ACTIVITE: // producteur // artisan // horticulteur // artisan d'art // commerçant

Précisez votre spécialité :

LONGUEUR D'EXPOSITION nécessaire : _____

LARGEUR (grands véhicules, horticulture) _____

Montant du plaçage : Mètres x 4.00€ = €

Reçu : oui // Non //

- 4.00€ le mètre linéaire (**montant minimum 2m**)
- 15€ pour le matériel agricole et les exposants de voiture
- Gratuité pour les exposants d'animaux

Je joins un chèque de€ pour mon emplacement de.....mètres

J'accepte le règlement intérieur de **la foire de Saint-Justin**

Date : Signature :

Les chèques ou mandats lettres sont à retourner **AVANT LE 20 AVRIL 2024** à l'ordre du **COMITE DES FOIRES DE SAINT-JUSTIN** à l'adresse suivante :

- Madame FARGUES M .Françoise
Inscriptions Foire du 1^{er} mai
6 impasse d Alsace
40240 SAINT-JUSTIN

Renseignements :

Inscriptions: 06 34 06 96 63

MAIL : foire.stjustin@gmail.com

PROGRAMME Du 1er MAI

11H: **Messe champêtre** en musique animée par les trompes de chasse

12H: **Déjeuner festif en musique** servi par les associations de Saint-Justin, buvettes et grillades (Football Club, Club de Basket, Comité des Foires)

15H30 **Présentation des meutes de chasse** d'une quinzaine d'éleveurs

Démonstration du travail des chiens de berger

TOUTE LA JOURNEE

La Grande Ferme : foire aux chevaux, ânes et mulets – Exposition d'animaux: chèvres, brebis - Présentation des chasses traditionnelles: différents gibiers, les techniques de chasse – L'univers de la palombière – Tonte des moutons.

Le Grand Marché : l'avenue des producteurs et artisans pour la mise en valeur des savoir-faire locaux - Camelots et Exposants.

Les animations diverses



FOIRE du 1er MAI

SAINT JUSTIN

